

Règlement du prix de thèse « ACVD »

Avec le soutien d'Elsevier

Année 2023

- Prix proposé par la Société Française de Cardiologie (SFC)
- Un dossier retenu
- Montant de la dotation : 3 000 €
- Dossier de candidature à envoyer par mail à : prix-bourses@sfc cardio.fr

Date limite de dépôt des candidatures	
Les dossiers en retards et/ou incomplets ne seront pas pris en considération	31 octobre de l'année en cours
Composition du jury	Novembre de l'année en cours
Désignation du lauréat	20 décembre de l'année en cours
Remise officielle	Janvier de l'année suivante lors des JESFC

Règlement

Article 1 : Thème et nature du projet

Afin d'encourager la qualité des travaux et des thèses de médecine, la Société Française de Cardiologie (SFC) a créé des prix de thèse pour récompenser les meilleures recherches dans les différents domaines de la spécialité.

Article 2 : Dotation

La dotation de 3 000 € sera versée en une fois lors des Journées Européennes de la SFC (JESFC) qui auront lieu du 17 au 19 janvier 2024 à Paris. Ce montant pourra être versé directement au lauréat.

Article 3 : Conditions de candidature

Les conditions suivantes doivent impérativement être réunies pour être autorisé(e) à concourir :

- Thèse de médecine soutenue dans les deux années précédant la candidature
- Sujet de thèse se rapportant à la cardiologie

Article 4 : Engagement du lauréat

En acceptant le prix, le lauréat s'engage à :

- Être à jour de sa cotisation SFC ;
- Venir personnellement à la cérémonie de remise des Prix & Bourses de la SFC qui se déroule lors des JESFC ;
- Soumettre le travail pour publication dans un délai de 12 mois ;
- Se désister du prix s'il reçoit un autre prix de la SFC ou tout autre financement privé sur le même sujet.

Article 5 : Dossier de candidature

Le dossier disponible sur www.sfcardio.fr comprend :

- Une demande de candidature en français,
- Un curriculum vitae en une page maximum,
- Un résumé de la thèse en une page maximum,
- Un exposé de la thèse en 10 pages maximum,
- La thèse dans son intégralité.

Il est adressé à la SFC par e-mail à prix-bourses@sfcardio.fr avant le 31 octobre de l'année en cours. Les dossiers en retard et/ou incomplets ne seront pas évalués.



Article 6 : Jury

- Il est disciplinaire, indépendant et souverain.
- Il est composé de cinq membres dont un Président. Le Bureau de la SFC veille à l'absence de lien entre les membres du jury et les candidats ayant déposé le dossier.
- La composition du jury est approuvée par la SFC au plus tard le 15 novembre de l'année en cours.
- L'élection du lauréat est promulguée au plus tard le 20 décembre de l'année en cours, soit un mois avant la remise officielle lors des JESFC.

